

ALVEA - T-PSO
route de Salviac

46300 GOURDON
Tél.: 05 65 41 00 71
Fax :

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
324 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

DUPLICATA

FACTURE
FP06155847

1/1

ADRESSE DE LIVRAISON	M. CASTANIER ADRIEN 91 RUE DU LAC 46140 PARNAC	ADRESSE DE FACTURATION
N° CLIENT CAH/87278197		DATE 25/11/2024

M. CASTANIER ADRIEN
91 RUE DU LAC

46140 PARNAC

Nos conditions générales de ventes:

https://www.proxi-totalenergies.fr/media/pdf/CGV_T-PSO.pdf

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.	P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
NR P00001 Fioul Premier	1000,00 L			1 058,33 /1000L	1058,33

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
				€ H.T.	1058,33 E
				€ T.V.A.	211,67 E
				NET A PAYER	1270,00 E
CARTE BLEUE	1 058,33	20	211,67		
Comptant					
ÉCHÉANCE	25/11/2024				



Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !

Fioul
Carburants-Lubrifiants
STATIONS ELAN-TotalEnergies CONTACT
CARTES de TotalEnergies
Gaz naturel-Electricité
Additive-CLEANMAX
Pellets-Bûches
Photovoltaïque-CEE
Bornes Electriques

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,

- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détachés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

Alvéa - T-PSO
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus

N° CLIENT 87278197	N° FP06155847
DATE 25/11/2024 CARTE BLEUE	NET A PAYER 1 270,00

